

# Pacte Républicain



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

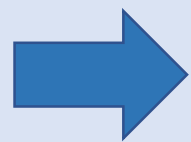


Conseil Municipal du 27 juin 2022

# Le contexte



- Par délibération du 30 mai 2016, le conseil municipal a adopté la Charte de la laïcité.
- La loi contre le séparatisme du 24 août 2021 a mis en place un pacte républicain, et le contrat d'engagement républicain pour les associations et des fondations bénéficiant de subventions publiques.
- Un décret d'application du 31 décembre 2021 stipule une annexe détaillant le contrat d'engagement républicain



# La traduction en actes dans la contractualisation avec nos partenaires

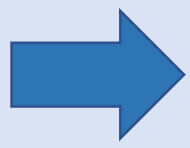


## Pour tous les partenaires de la collectivité

- Insertion dans les contrats et actes entre la collectivité et l'ensemble de ses cocontractants (concessions, délégations de service public, marchés de services, contrats de prestations intégrées, et leurs sous-traitants,...) d'une clause spécifique relative au **respect du Pacte Républicain** et notamment au respect de l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

## Pour les associations et les fondations

- Obligation de se soumettre au **contrat d'engagement républicain**



# La traduction en actes dans la contractualisation avec nos partenaires

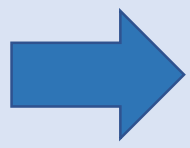
## Article - Pacte républicain

- Le cocontractant s'engage à respecter les lois en vigueur, qui proscrivent toute discrimination. Il est tenu, conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, de s'engager :
- « 1° A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;  
« 2° A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;  
« 3° A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. »

### Egalité Femmes/Hommes et lutte contre les violences sexuelles et sexistes :

- Il veillera au respect de l'application de l'égalité femmes/hommes et s'engage à prévenir tout risque de violence et de discriminations sexuelles et sexistes.
- Il pourra dans ce cadre s'appuyer sur le guide « Agir contre les violences sexistes et sexuelles » mis en place par la Préfecture de Maine et Loire et Angers Loire Métropole. Ce guide donne des repères et constitue un socle pour le fondement de toute action de prévention, de sensibilisation, de formation et d'éducation. Il incite par ailleurs à la vigilance à l'égard des comportements violents, à remplir les obligations de signalement en cas de maltraitances suspectées ou identifiées, à la bienveillance à l'égard des victimes et à la mise en œuvre des procédures de soutien et de plainte s'il y a lieu.



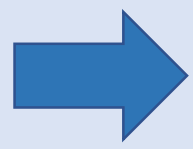


# La traduction en actes dans la contractualisation avec nos partenaires

## Le contrat d'engagement républicain

- Toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain : à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ; à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.
- Les contrôles et sanctions encourues sont intégrés au cas par cas selon la nature et le type d'engagement contractuel. Le non-respect du contrat d'engagement républicain par les associations et fondations aboutit au retrait de la subvention en cas d'objet ou activité illicite ou incompatible avec les engagements souscrits.





# La traduction en actes dans la contractualisation avec nos partenaires

## Le contrat d'engagement républicain

Le respect pour les Associations de cinq engagements :

- Le Respect des lois de la République
- La Liberté de conscience
- La Liberté des membres de l'association
- L'égalité et non-discrimination
- La fraternité et prévention de la violence
- Le respect de la dignité de la personne humaine



# → La traduction en plan d'actions

## La laïcité

La Charte de la Laïcité est appliquée depuis 2016

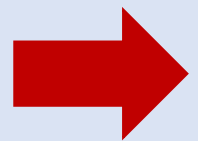
### **Actions en direction des agents de la collectivité :**

- Nomination d'un référent laïcité pour les agents des collectivités et les associations en 2016
- Mise en place d'une formation à la laïcité de l'ensemble des agents de la collectivité en 2016
- Mise en place de groupes d'échange sur les bonnes pratiques en matière de laïcité
- Reprise des formations sur la laïcité
- Nomination d'un référent laïcité (ou de référent par direction, DGA...), un rapport annuel sur la laïcité

### **Actions en direction des bénéficiaires des financements publics :**

- Sensibilisation des acteurs associatifs à la laïcité
- Mise en œuvre d'actions et d'évènements relatifs à la laïcité pour le grand public
- Obligation de prendre connaissance et de signer la charte de laïcité et de ses obligations par tout type de signataire d'actes conclus avec la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le CCAS et ses satellites (concessions, DSP, conventions de prestation, marchés publics, conventions d'objectifs, ...)





# La traduction en plan d'actions

## L'égalité femme/homme

### Actions en direction des agents de la collectivité

- Nomination d'un référent égalité en 2016
- Mise à disposition d'expositions (sensibilisation /ressources pédagogique) et de malles pédagogique (éducation et santé publique)
- Mise en place de formations sur l'égalité Femmes-hommes
- Conception d'un bilan en matière d'égalité Femmes-hommes

### Actions en direction des bénéficiaires des financements publics

- Création d'une mission égalité en 2010
- Mise en œuvre d'actions et d'évènements relatifs à l'égalité Femmes-hommes avec les acteurs locaux en faveur du grand public (journée du 8 mars, le mois de l'égalité, ...)
- Sensibilisation des acteurs associatifs à l'égalité
- Conduite d'une grande concertation de près de 50 acteurs locaux agissant en faveur de l'égalité femmes / hommes sur le territoire de la Ville d'Angers pour recueillir leurs constats et idées en matière d'égalité en 2021
- Conception de la première feuille de route égalité Femmes / Hommes pour adoption à l'automne 2022





# La traduction en plan d'actions

## La Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

**Prévenir** en favorisant la compréhension sur les violences sexistes et sexuelles et en développant une communication ciblée, **former les acteurs** avec une offre commune et adaptée, et enfin aider, soutenir et **orienter** les victimes

Il est proposé de s'appuyer notamment sur le livret d'information « Agir contre les violences sexistes et sexuelles » qui a été réalisé par Angers Loire Métropole et la Préfecture de Maine et Loire

### **Actions en direction des agents de la collectivité :**

- Diffusion large du guide auprès de l'ensemble des agents
- Organisation d'une conférence et de séquences de formation pour les managers et les agents

### **Actions en direction des bénéficiaires des financements publics :**

- Diffusion large du guide auprès de l'ensemble des associations
- Organisation d'une conférence et de séquences de formation pour les gouvernances associatives
- Campagne d'information

Pacte  
Républicain

